

## Charte de bon usage des salles de travail en groupe

Les salles de travail en groupe de la bibliothèque universitaire Edgar Morin sont réservées à un usage collectif. Vous devez être au minimum 2. Le nombre maximal d'occupants est indiqué pour chaque salle.

Dans les salles de travail en groupe, vous êtes tenus :

- de garder un comportement approprié ;
- de s'abstenir de consommer de la nourriture et des boissons (les bouteilles fermées sont autorisées) ;
- de laisser les salles fermées lorsque vous travaillez à l'intérieur afin de ne pas gêner les autres usagers ;
- de prendre soin des lieux et de l'équipement mis à votre disposition. Vous êtes responsables de l'état de la salle. Vous vous engagez à vérifier son état à votre arrivée et à signaler toute dégradation au personnel de la bibliothèque. Lors de votre départ, vous laissez la salle propre et en bon état.

En cas de manquement à la charte de bon usage des salles de travail en groupe, vous serez tenus de quitter la bibliothèque. Vos réservations ultérieures pourront être supprimées.

Attention, ne laissez pas d'effets personnels sans surveillance.

**Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition, n'hésitez pas à vous adresser à un bibliothécaire.**